



RAPPORT ANNUEL SUR
LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE
TARASCON
2009

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT aux textes en vigueur :
- article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales
- décret 2000-404 du 11 mai 2000

MOT DU MAIRE

Chers Tarasconnais, Chères Tarasconnaises,

Nous nous sommes engagés depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre d'une politique de collecte sélective et de traitement de nos déchets.

Depuis 2004, l'ensemble du territoire de la commune est couvert par la collecte sélective. En outre, une nouvelle déchetterie située Zone des Radoubs a ouvert ses portes en 2006.

Notre fonctionnement est le suivant :

- la collecte des déchets est assurée, en interne, par la commune,*
- le traitement des déchets est délégué au Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement (SRE)*
- la valorisation du reste en compost (sac noir) est réalisée par la société ECOVAL 30.*

La tendance est à la régression du gisement d'ordures ménagères et à la progression du geste de tri.

Nos objectifs prennent corps peu à peu :

- vous allez de plus en plus souvent à la déchetterie*
- vous utilisez de plus en plus les colonnes à verre, à papier et à textile.*

Pour autant des améliorations doivent encore être réalisées tant dans le respect des consignes de tri, que dans la réduction du volume de nos déchets. Il nous faut penser à des gestes simples :

- choisir des produits peu emballés,*
- préférer l'eau du robinet à celle en bouteilles,*
- réutiliser les sacs plastiques ou même les refuser,*
- éviter d'utiliser de la vaisselle jetable (gobelets, verres plastiques...)*
- utiliser du papier recyclé...*

Tous ces gestes quotidiens entrent dans la politique et les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Le coût du traitement des déchets ne cesse d'augmenter suivant l'application du principe pollueur/payeur. Nous ne pourrions faire baisser la facture qu'en diminuant nos déchets.

Le rapport présenté ci après répond à l'obligation faite au maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Je pense qu'il est également un outil d'information et de transparence de la gestion des déchets des ménages de Tarascon, c'est pourquoi je l'ai voulu détaillé et explicite.

*Le 30 septembre 2010
Charles Fabre
Maire de Tarascon.*

SOMMAIRE :

Le mot du Maire

Propos préliminaires

- le cadre législatif
- les délibérations, conventions et évènements de l'année 2009

I – les indicateurs techniques

A - Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés de Tarascon :

- a – les différents modes de collecte
 - porte à porte
 - points d'apport volontaire
 - déchetterie
 - cas des communes de Mas Blanc les Alpilles et Saint Pierre Mézoargues
- b – la nature et le volume des déchets collectés sur la commune en 2009
 - déchetterie
 - points d'apport « verre »
 - points d'apport « papier »
 - reste (sacs noirs)
 - sacs jaunes
 - communes de Mas Blanc les Alpilles et de Saint Pierre Mézoargues
 - les évolutions
- c – les moyens opérationnels :
 - 1°) les moyens humains
 - 2°) les moyens matériels

B – Indicateurs relatifs au traitement des déchets :

- a – les performances de la collecte sélective
- b – les erreurs de tri ont un coût financier et écologique
- c – les évolutions par an et par habitants sur la période 2007 - 2009

II – les indicateurs financiers

A – Le fonctionnement du service : le montant annuel des dépenses du service de collecte et de traitement des déchets

- a – les charges de personnel
- b – les fournitures ou charges communales à caractère général
- c – la facturation SRE pour le traitement des ordures ménagères

B – Les modalités du financement du service : le montant annuel des recettes

- a – la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- b – la facturation du service de collecte auprès des communes voisines
- c – la facturation d'opérations aux particuliers

C – L'investissement :

III – les annexes

A – Le rapport d'activité de l'exercice 2009 de SUD RHONE ENVIRONNEMENT

B – L'arrêté n° 7 989 / 2007 (règlement d'utilisation de la déchetterie)

PROPOS PRELIMINAIRES :

- le cadre législatif :

L'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret 2000-404 du 11 mai 2000 définissent le contenu minimal du présent rapport ainsi que les indicateurs techniques et financiers à prendre en compte.

En outre, ce document entre dans le cadre d'information de la loi BARNIER n°95-101 du 02 février 1995. Cette loi est relative au renforcement de la protection de l'environnement, à la transparence, à l'information des usagers sur le service de la collecte des déchets ménagers.

Dans cet objectif chaque maire d'une commune de plus de 3.500 habitants doit présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets et le mettre à la disposition du public.

Le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la commune présente les indicateurs techniques et financiers à l'échelle du territoire communal.

- les délibérations, conventions et événements de l'année 2009 :

Convention du 20 avril 2009 : la commune et l'entreprise PHILTEX & RECYCLING ont conventionné pour l'implantation sur le domaine public communal de 4 bornes d'apport volontaire de textiles destinés au recyclage.

Journée du 17 mai 2009 : la commune a organisé, comme chaque année, une journée de ramassage des déchets sur les massifs des Alpilles et de la Montagnette. Le parc naturel régional des Alpilles (PNRA) et l'office national des forêts (ONF) ont été partenaires de cette manifestation.

Acquisition de véhicules : en 2009, une benne d'enlèvement des ordures ménagères de 10 m³ a été réceptionnée par le service propreté de la ville. Ce véhicule d'un tonnage important est destiné au ramassage en campagne.

Opération d'information et de sensibilisation des conseillers de tri (SRE) :

- visites effectuées sur la commune du 5 au 12 juin 2009

Des rencontres entre les conseillers de tri délégués par Sud Rhône Environnement et les services municipaux de la ville ont été réalisées. Une visite de terrain a été effectuée. Un secteur prioritaire sur le centre ville a été déterminé pour faire une opération de sensibilisation et d'information sur les modes de collecte des déchets, le tri et le recyclage, auprès de la population.

Les visites (information complète sur les déchets) ont été réalisées dans les rues suivantes :

- rue Amy
- rue Nicolas Laugier
- rue du jeu de Paume
- rue de la libre pensée
- rue Émile Zola

- place Saint Jacques
- rue de la poissonnerie
- rue Joseph Clerc de Molière
- rue de la Liberté
- rue des juifs

Lors de ces visites 179 foyers ont été abordés, c'est à dire plus de 40% de la population de ce secteur. Le respect des heures de sortie des sacs d'ordures ménagères et les erreurs de tri dans les sacs jaunes sont les principaux problèmes rencontrés. Le message sur les consignes de tri est plutôt bien perçu.

- visites effectuées sur la commune du 9 au 27 novembre 2009

Il s'agissait de faire des rappels sur les consignes de tri dans les différents lotissements se situant sur la route de Boulbon, sur l'avenue Prosper Mérimée et sur la route de Mézoargues. Les visites ont été réalisées dans les lotissements suivants :

- La Farigoule
- Les Tamaris (rue du Thor)
- Le Provence
- Les hameaux d'Astier
- La Tarasque
- La résidence de Frigolet
- Le bosquet
- La pierre plantée 1 et 2
- Le pré fleuri
- Les Tamarins
- Le Florevante

56 % de la population concernée a été rencontrée. Lors de ces visites, les habitants de ces lotissements ont été sensibles aux consignes de tri. Les personnes rencontrées ont majoritairement conscience de l'importance du tri de leurs différents déchets. Lors des visites de terrain, avant collecte, il a pu être constaté que la plus grande partie des sacs jaunes était bien composée. Quelques petites inexactitudes correspondant au manque de discernement entre les différents emballages ont pu être constatée, elles devraient disparaître après cette campagne d'information et de sensibilisation.

I. Les indicateurs techniques

A - Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés de Tarascon :

a - LES DIFFERENTS MODES DE COLLECTE

Collecte des déchets provenant des ménages : PORTE A PORTE

La population de la commune est de 13 364 habitants au recensement INSEE de 2007.

La collecte des ordures ménagères s'effectue pour l'ensemble de la population en porte à porte et/ou en conteneurs, et a lieu :

- * En agglomération 6 jours sur 7, à partir de 6 heures (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi).
- * En zone de campagne 2 jours sur 7, à partir de 6 heures (lundi et jeudi pour le secteur Nord ; mardi et vendredi pour le secteur Sud)

NB : nouvel arrêté n°346/06/ST en date du 23 novembre 2006.

En ce qui concerne la réception des ordures ménagères, le centre de transfert est fermé depuis le 7 octobre 2005. Depuis ce jour, les ordures ménagères collectées en « porte à porte » sont déposées directement au centre de traitement ECOVAL 30 à BEUCAIRE.

La collecte séparative multi matériaux des déchets des ménages est mise en œuvre sur la commune depuis le 1er décembre 1999 pour une partie de la population (3600 habitants en habitat pavillonnaire). Elle a été étendue à l'ensemble de la population depuis octobre 2000, sauf en campagne où la collecte sélective est effective depuis le 15 mai 2004 (le mercredi).

Elle repose sur le captage :

- en porte à porte (PAP) des déchets des emballages ménagers dans des sacs jaunes distribués par la ville
- ces emballages appartiennent aux 4 familles suivantes : le plastique (PET, PEHD et PVC), l'acier, l'aluminium et le carton.

La collecte sélective (sacs jaunes) en porte à porte s'effectue une fois par semaine en substitution de la collecte des ordures ménagères (sacs noirs) : le mercredi pour l'ensemble du territoire communal (partie urbaine et campagne).

Collecte des déchets provenant des ménages : POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La collecte journaux-verre groupés s'effectue en points d'apport volontaire (PAV). Plusieurs silos sont positionnés sur la commune. Les lieux d'implantation sont les suivants :

- Lycée Alphonse DAUDET,
- Intermarché,
- Maison de retraite La Margarido,
- avenue Auguste CHABAUD (SIMPLY),

- route de Boulbon,
- avenue Prosper MERIMEE (athanée),
- rue Séverine, place RENAN,
- place colonel BERRURIER (gare),
- boulevard GAMBETTA,
- avenue du 11 novembre (poids public),
- rue André PERROT,
- quartier château gaillard,
- zone du radoubs (déchetterie),
- domaine des mylords (lansac),
- quartier Saint Gabriel,
- centre hospitalier (route d'Arles),

La collecte du verre s'effectue en points d'apport « verre » (PAV) d'une capacité de 4 m³. Plusieurs PAV sont positionnés sur la commune. La collecte est réalisée à l'aide d'un camion grue. Le verre est vidée dans une benne de capacité 30 m³. Les lieux d'implantation des PAV « verre » sont les suivants :

- boulevard Victor HUGO (hôpital),
- rue Jean-Jacques ROUSSEAU (les ferrages),
- route d'Avignon (LIDL),
- Abbaye de Frigolet,
- hameau de Frigolet,
- boulevard DESANAT,
- boulevard Alphonse DAUDET,
- domaine de Lansac

La collecte des vêtements et des tissus est réalisée en PAV. Une convention a été passée entre la commune et l'entreprise PHILTEX & RECYCLING. Plusieurs silos sont positionnés sur le domaine public de la commune. Les lieux d'implantation de ces silos sont les suivants :

- cimetière Saint Georges
- athanée
- margarido
- rond point de la caserne

La collecte des déchets verts et encombrants se fait de la manière suivante :

- Réception des encombrants à la déchetterie (de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h du lundi au samedi inclus en hiver ; et de 8 h à 12 h et de 14h30 à 18 h en été)
- Collecte des encombrants par la commune le mercredi à partir de 8 h après en avoir fait la demande aux services techniques : n° de téléphone 04 90 91 51 28

Collecte des déchets provenant des ménages : DECHETTERIE

La déchetterie la commune possède une nouvelle déchetterie inaugurée en juillet 2006 située Quartier des Radoub.

Depuis 2006 les tonnages des déchets collectés en déchetterie sont devenus supérieurs aux tonnages collectés en porte à porte via les bennes à ordures ménagères (BOM).

La déchetterie communale de Tarascon est un équipement public ouvert aux particuliers.

Cependant, pour tenir compte des difficultés que peuvent rencontrer les professionnels de la commune (artisans et commerçants) pour l'évacuation de certains de leurs déchets qui ne répondent pas actuellement à des critères économiques ou techniques suffisants pour organiser une filière, la commune de Tarascon a décidé d'accepter certaines catégories de déchets de professionnels aux conditions suivantes (conformément au décret n° 94 – 609 du 13 juillet 1994) :

- les jours d'accueil des professionnels sont les : lundi – mardi – mercredi – jeudi ouvrables (les rotations de bennes ayant lieu le vendredi, cela permet de passer le week-end sans problème de dépose pour les usagers).
- Les heures d'accueil sont identiques que pour les particuliers : 8h – 12h et 13h30 – 17h
- Leur tonnage est limité à 1 m³ par apport et à 4 m³ hebdomadaire.

La collecte en déchetterie comprend :

* en bennes :

- les encombrants
- les déchets verts (tonte, taille d'arbres, déchets de jardin, sont exclus les souches d'arbres)
- la ferraille de toutes sortes à l'exclusion des produits pollués (moteurs de voitures)
- les cartons et notamment les gros cartons et emballages exempts de toute souillure ou salissure
- les gravats de démolition exempts de bois, plastique et papier
- les bois exempts de grosses ferrailles et de vitrerie ; les bois recouverts de mélaminés sont tolérés en petites quantité.

* en conteneurs spécialisés ou stockage spécifique :

- les verres d'emballage
- les journaux, magazines et revues
- les flaconnages plastiques à l'exclusion des produits dangereux
- l'huile de vidange
- les déchets ménagers spéciaux (solvants, acides, silicones, peintures...)
- les batteries
- les piles et accumulateurs
- les déchets électroniques et électriques en fin de vie.

Collecte des déchets provenant d'autres communes : MAS BLANC et SAINT PIERRE MEZOARGUES

Depuis le 1er janvier 2001 les ordures ménagères des communes de Mas Blanc les Alpilles et de Saint Pierre Mézoargues sont traitées par le syndicat mixte Sud Rhône Environnement. La collecte sur ces communes est assurée par la ville de Tarascon. Les conditions de collecte restent inchangées, par contre depuis le 7 novembre 2005 les ordures ménagères sont acheminées directement au centre de BEUCAIRE (ECOVAL 30).

b - NATURE ET VOLUME DES DECHETS COLLECTES SUR LA COMMUNE EN 2009

La déchetterie :

TYPE DE DECHETS	NATURE DE LA COLLECTE	UNITE Tonnage	TOTAL ANNUEL
VEGETAUX	Enlèvements Tonnage collecté	Unité Tonnes	267 1 154,52
BOIS	Enlèvements Tonnage collecté	Unité Tonnes	79 337,67
ENCOMBRANTS	Enlèvements Tonnage collecté	Unité Tonnes	383 2 235,62
GRAVATS	Enlèvements Tonnage collecté	Unité Tonnes	136 1 351,37
FERRAILLE	Enlèvements Tonnage collecté	Unité Tonnes	33 168,38
CARTONS	Enlèvements Tonnage collecté	Unité Tonnes	34 67,28
DEEE	Tonnage écrans	Tonnes	16,16
	Gem	Tonnes	12,92
	Gem froid	Tonnes	8,34
	Tonnage PAD	Tonnes	6,26
BATTERIES	Tonnage batterie	Tonnes	6,52
	Nombre de transports		9,00
DMS	Tonnage collecté	Tonnes	3,43
TOTAL GLOBAL	POIDS COLLECTE	TONNES	5 368,47 tonnes

Les points d'apport « verre »

TYPE DE DECHETS	NATURE DE LA COLLECTE	UNITE Tonnage	TOTAL ANNUEL
VERRE	Enlèvements	tonnes	266,85 tonnes

Les points d'apport « papier »

TYPE DE DECHETS	NATURE DE LA COLLECTE	UNITE Tonnage	TOTAL ANNUEL
PAPIER	Enlèvements	tonnes	201,8 tonnes

Le RESTE (sacs noirs)

TYPE DE DECHETS	NATURE DE LA COLLECTE	UNITE Tonnage	TOTAL ANNUEL
RESTE	Enlèvements	tonnes	5.027,23 tonnes

Soit une moyenne de 372,39 kg par habitant et par an
Moyenne du département : 416 kg par habitant et par an (1).

Les sacs jaunes

TYPE DE DECHETS	NATURE DE LA COLLECTE	UNITE Tonnage	TOTAL ANNUEL
TRI sacs jaunes	Enlèvements	tonnes	205,36 tonnes

(1) Source : ADEME publication juin 2009 – résultat 2007

Les déchets collectés dans les communes de MAS BLANC et SAINT PIERRE MEZOARGUES

MAS BLANC	TOTAL ANNUEL 2009 : 170,40 tonnes
SAINT PIERRE MEZOARGUES	TOTAL ANNUEL 2009 : 72 tonnes

Les évolutions :

EVOLUTION RESTE	2007	2008	2009
	5.080,78 tonnes	5.515,90 tonnes	5.027,23 tonnes

EVOLUTION SACS JAUNES	2007	2008	2009
	212,25 tonnes	184,64 tonnes	205,36 tonnes

c - LES MOYENS OPERATIONNELS

1 - les moyens humains

– le personnel :

La collecte des déchets ménagers est traitée par les services techniques de la commune. Elle s'organise au sein du service propreté de la ville et celui ci dispose de l'effectif détaillé supra :

- * 7 personnes (ripeurs et chauffeurs) assurent la collecte en centre ville avec deux bennes
- * 2 personnes (ripeurs et chauffeurs) assurent la collecte en campagne avec une benne
- * 4 personnes (ripeurs et chauffeurs) assurent la collecte par secteurs en centre ville avec 4 pick up
- * 6 ilotiers assurent le nettoyage par 2 laveuses et un pick up pour les toilettes publiques
- * 3 personnes assurent la gestion de la déchetterie
- * 2 personnes (ripeurs et chauffeurs) assurent la collecte par mini benne
- * 3 personnes assurent le nettoyage par une balayeuse
- * 2 personnes (dont un mi temps) assurent la collecte des encombrants avec un camion « EMPIROLL »

Le service de collecte des déchets est donc assuré par 30 personnes au sein de la collectivité.

Définition « Ripeur » : éboueur ou agent de salubrité publique qui assure la collecte des ordures ménagères ou des déchets spécifiques, à l'arrière d'une benne.

2 - les moyens matériels

– les véhicules :

- * 3 bennes de 5 m³
- * 1 benne de 10 m³
- * 5 pick up
- * 1 laveuse
- * 1 balayeuse
- * 1 mini benne
- * 1 camion « EMPIROLL »

– l'implantation des ateliers et des garages :

Route de Saint Rémy – 13150 TARASCON

– le nettoyage des conteneurs :

Il est réalisé en interne.

– les colonnes d'apport volontaire :

Elles sont au nombre total de 46 détaillées comme suit :

- * 17 colonnes verre et 17 colonnes papier ensemble
- * 08 colonnes verre seules
- * 04 colonnes textile

– la déchetterie :

Quartier des Radoubs – 13150 TARASCON

B – Les indicateurs relatifs au traitement des déchets :

La compétence traitement est assurée depuis le 1^{er} janvier 2001 par le Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement. Son rapport annuel d'activité est annexé au présent mémoire.

a – les performances de la collecte sélective

La collecte sélective est représentée par les sacs jaunes, par les colonnes de points d'apport volontaire et par la déchetterie.

TYPE DE DECHETS	TOTAL ANNUEL DE LA COLLECTE EN 2009	TOTAL EN KG PAR HABITANTS
sacs jaunes	205,36 tonnes dont 158,58 tonnes valorisées	47,76 kg/an/habitant
papier	201,80 tonnes	15,27 kg/an/habitant
verre	266,85 tonnes	19,95 kg/an/habitant

b – les erreurs de tri ont un coût financier et écologique

La présence de déchets non recyclables ou non conformes aux capacités de recyclage dans les sacs et ensuite dans les bennes peut entraîner la pollution de la totalité du contenu de la benne et son déclassement par le centre de tri, c'est à dire son renvoi vers l'incinération. Il y a deux conséquences à ces mauvaises pratiques :

- le surcoût financier : en effet au coût de la collecte sélective s'ajoute alors le coût de traitement de la benne polluée ce qui double la facture pour la collectivité
- la perte du bénéfice écologique du geste de tri.

c - les évolutions par an et par habitants sur la période 2007 - 2009

TYPE DE DECHETS	SUR LES 3 DERNIERES ANNEES	TOTAL EN KG PAR HABITANTS
Les emballages	2007	15,53 kg/an/habitant
	2008	17,29
	2009	15,27
Les journaux	2007	15,72 kg/an/habitant
	2008	14,61
	2009	15,88
Le verre	2007	18,86 kg/an/habitant
	2008	19,77
	2009	19,95
La collecte sélective	2007	46,82 kg/an/habitant
	2008	47,78
	2009	47,76
Le reste (sac noir)	2007	382,44 kg/an/habitant
	2008	397,13
	2009	378,48

II. Les indicateurs financiers

A – Le fonctionnement du service :

le montant annuel des dépenses du service de collecte et de traitement des déchets

La collecte des déchets est assurée en régie communale. Le traitement des déchets est assuré par le syndicat mixte Sud Rhône Environnement (SRE) et la société ECOVAL 30 qui se charge de sa valorisation. L'ensemble de ces coûts se trouvent dans le budget de la collectivité à la section de fonctionnement.

a – les charges de personnel

Elles représentent un montant de **421.942,47 €**

b – les fournitures ou charges communales à caractère général

Elles représentant un montant total de de **21.356,87 €**

c – la facturation SRE pour le traitement des ordures ménagères

Elles représentent un montant de **796.205,05 €** en 2009.

La facturation de SRE a suivi l'évolution suivante :

2007 : 661.500 €

2008 : 738.860 €

2009 : 796.200 €

Montant annuel global des principales prestations d'élimination des déchets : Cf le rapport annuel du Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement

Soit un montant total de dépenses concernant la collecte et le traitement des déchets de :

1.239.504,39 €

B – Les modalités du financement du service :

le montant annuel des recettes

a – la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La collecte et le traitement des déchets sont financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties. Elle concerne toutes les propriétés et dépendances assujetties aux taxes foncières. Elle est réclamée sur le même avis que les taxes foncières.

Les collectivités votent pour l'année civile le taux applicable sur leur territoire.

Il est à noter que TARASCON n'a pas augmenté son taux de taxe depuis 2007.

Cette taxe représente un montant total de : **1.223.722,50 €** en 2009

b – la facturation du service de collecte auprès des communes voisines

La collecte des déchets des communes de MAS BLANC et de SAINT PIERRE MEZOARGUES est assurée par la commune de TARASCON.

Le coût global facturé à ce deux communes s'élève à la somme de : **15.403,44 €** en 2009.

c – la facturation d'opérations aux particuliers

Certaines opérations de collecte des déchets sont assurées par la commune moyennant une facturation aux particuliers. Ces opérations ont un coût unitaire de 45 € et concernent 40 personnes, pour un coût global de : **1.800 €** en 2009.

Soit un montant total de dépenses concernant la collecte et le traitement des déchets de :

1.240.925,94 €

C – L'investissement 2009 :

- 113.999,13 € (1 benne de ramassage des ordures ménagères)
- 39.166,18 € (2 mini bennes de ramassage des ordures ménagères)

Le coût de la collecte pour la commune est d'environ 109 Euros/tonne pour l'année 2009. Son financement est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et par les facturations de services auprès des communes voisines et auprès des particuliers pour des opérations spéciales.

LES ANNEXES

- **Le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des déchets de Sud Rhône Environnement**
- **le règlement d'utilisation de la déchetterie communale.**